

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-cinq et le huit du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le deux du mois d'octobre 2025, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2025
Séance du 08 Octobre**

N° 23

**Objet : Renouvellement du
classement de l'Office de
Tourisme Intercommunautaire
en catégorie I**

Est nommé secrétaire de séance : Georges PEREIRA

Etaient présents :

ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BENOIT Gérard (à partir du rapport n° 4), BERNARDINI Patrick, BERTRAND Philippe, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°6), CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (jusqu'au rapport n° 38), COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DOMINICI Pascale, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude (du rapport n° 1 a n° 6 et du n° 39 au n° 42), FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 38), HONNORAT Michèle, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n° 23), OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VANNI Nathalie, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

ACCIAI Bruno a donné pouvoir à GIREUD Christophe
AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU-HAYER Italo
BASSET Françoise a donné pouvoir à BERNARDINI Patrick
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BLANC Michel a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
FIAERT Claude a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (du rapport n° 7 au n° 36 et du n° 43 au n° 46)
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
SEVENIER Jean a donné pouvoir à COCHET Brigitte
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à KUHN Francis
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à SANCHEZ Pierre Bernard

Etaient excusés :

BALIQUE François, BOGHOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, CHALVET Gilles, ESCLAPEZ Nathalie, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, ISOARD Christian, JOVES Marc, LAQUET Laura, PARIS Mireille, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, TEYSSIER Bernard, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2025

Application agréée E-legalite.com

Monsieur VIVOS Patrick, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu l'arrêté du 16 Avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme,

Vu le code du tourisme, notamment son article D. 133-20,

En application des articles D.133-20 et suivants du Code du tourisme, les offices de tourisme peuvent bénéficier d'un classement en catégorie, attestant de la qualité des services rendus à la clientèle touristique sur leur territoire de compétence.

Ce classement constitue un gage de professionnalisme et de structuration, contribuant à l'attractivité de la destination. Il est attribué par arrêté préfectoral, pour une durée de cinq ans, sur la base d'un dossier démontrant la conformité à un ensemble de critères obligatoires définis par l'arrêté du 16 avril 2019.

Le 12 février 2016, l'Office de Tourisme de Digne-les-Bains et du Pays Dignois a obtenu le classement en catégorie I, prérequis au classement de la ville de Digne-les-Bains en « station de tourisme ».

À la suite de la création de Provence Alpes Agglomération le 1er janvier 2017, en application de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et du transfert de la compétence « promotion du tourisme », l'office de tourisme a changé de périmètre et de dénomination. Il est devenu l'Office de Tourisme Provence Alpes Digne-les-Bains lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 25 avril 2017.

Un maintien de classement en catégorie I a été obtenu le 24 octobre 2017 pour cette nouvelle structure. En 2021, le classement a été prolongé jusqu'au 31 décembre en raison du contexte sanitaire, puis renouvelé officiellement par arrêté préfectoral en date du 23 Août 2021. Ce classement arrivant à échéance en 2026, un renouvellement est désormais nécessaire.

L'arrêté ministériel du 16 avril 2019 établit 19 critères obligatoires pour l'obtention d'un classement en catégorie I, répartis en 9 chapitres :

1. L'office de tourisme est accessible et accueillant
2. Les périodes et horaires d'ouverture sont adaptés à la fréquentation touristique
3. L'information est accessible à la clientèle étrangère
4. L'information touristique est exhaustive, qualifiée et mise à jour
5. Les supports d'information sont adaptés, complets et actualisés
6. L'office est à l'écoute du client et engagé dans une démarche qualité
7. L'office dispose des ressources humaines nécessaires

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2025

Application agréée E-legalite.com

8. L'office réalise un recueil statistique régulier
9. L'office met en œuvre une stratégie touristique locale

Le dossier de demande de renouvellement est constitué pour démontrer le respect de ces critères à travers des éléments de preuve (fiches de poste, documents de stratégie, bilans d'activités, enquêtes de satisfaction...).

Conformément à la procédure en vigueur, la collectivité de rattachement, Provence Alpes Agglomération, doit délibérer pour solliciter le renouvellement du classement en catégorie I, sur proposition du directeur de l'office de tourisme.

La délibération, accompagnée du dossier justificatif, sera transmise à la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, qui disposera d'un délai de deux mois pour instruire la demande à compter de la réception du dossier complet.

Il est proposé :

- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter auprès de Madame la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence le renouvellement du classement de l'Office de Tourisme Provence Alpes Digne-les-Bains en catégorie I.
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE : 22 OCT. 2025



Le secrétaire de séance,



Georges PEREIRA

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2025

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20251022-23_08102025